

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 311 promulguant à la Côte française des Somalis les dispositions du décret du 3 janvier 1924 relatif à la dénomination des rues et places publiques.

n° 311

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mai 1941

Numéro JO
n° 534 du 31/05/1941

Date du numéro
31 mai 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 3 janvier 1924 publié au Journal officiel de la République française du 5 janvier 1924, page 179

Vu le radiogramme-circulaire ministériel n° 95 du 6 mai 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalie le décret du 2 mai 1941 rendant applicable aux colonies les dispositions du décret du 3 janvier 1924 relatif à la dénomination des rues et places publiques. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.